



Droits des Handicapés étrangers en France

Par **marronandre**, le **14/09/2017** à **11:49**

Bonjour,

Je suis Algérien SANS PAPIERS? Handicapé à 100%, J'aimerais savoir si je peux être assisté pour faire mes démarches auprès de la M D P H pour la reconnaissance de mon Handicap c'est à dire avoir une carte d'invalidité et surtout bénéficier de l'Allocation Handicapé...

Je vous en remercie vivement!

Par **morobar**, le **14/09/2017** à **11:53**

Bonjour,

Ce n'est pas la MDHP qui fixe le taux de handicap ni le montant des allocations, mais la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Par **amajuris**, le **14/09/2017** à **15:30**

Bonjour,

Il faut d'abord régulariser votre situation car selon l'article L821-1 du code de la sécurité sociale pour qu'un étranger perçoive l'allocation adulte handicapé, il doit être en situation régulière (titre de séjour ou récépissé d'une demande de renouvellement de titre de séjour).

Salutations

Par **marronandre**, le **18/09/2017** à **12:16**

Bonjour amatjuris?

Merci pour vos éclaircissements, pourriez-vous donc m'orienter vers des associations d'aide aux handicapés sans papiers pour m'accompagner dans mes démarches administratives.

Sincères salutations!

Par **Mark_ESP**, le **18/09/2017** à **12:32**

Bjr

"Surtout bénéficiaire de l'Allocation Handicapée... " ???

Par **Dardoura**, le **07/05/2020** à **18:31**

Je suis une femme tunisienne je suis handicapée et j'ai 3 ans ici en France et j'ai pas des papiers j'ai pas d'aide médicale j'ai rien de tous même j'ai des problèmes logement des fois j'habite chez des gens qui m'aident des fois dans la rue je suis jeune et j'ai besoin d'aide svp aidez moi

Par **Kentucky**, le **12/08/2020** à **13:46**

Par **Kentucky**, le **12/08/2020** à **13:53**

Bonjour je suis handicapée de naissance et je suis des soins ici en France mais je n'ai pas encore les papiers. mon médecin m'a fait un courrier que je dois amener à la préfecture pour une première demande de titre de séjour pour soin mais malheureusement je ne connais aucune association pour m'aider dans mes démarches administratives. Pourriez vous m'orienter auprès des associations qui s'occupent des handicapés sans papier? Je vous prie de m'aider. Merci

Par **Tisuisse**, le **12/08/2020** à **14:03**

Bonjour,

Les forums juridiques n'ont pas vocation à détourner la loi. A vous de vous débrouiller pour trouver une association et vous mettre en règle par rapport aux lois françaises.

Je ne pense pas que des français handicapés aient le droit de s'installer en Algérie ou en Tunisie et demander au gouvernement de ces pays : d'être reconnu handicapé, les soins gratuits et de recevoir une allocation d'handicapé.

Par amajuris, le 12/08/2020 à 16:57

bonjour,

pour qu'un étranger puisse recevoir des soins en France et être en situation régulière, il faut qu'il puisse établir que ses soins ne sont pas disponibles dans son pays.

il existe des conventions sur ce sujet entre la France et des pays étrangers.

voir ce texte officiel :

3. Les personnes en séjour temporaire irrégulier:

Aucun dispositif ne permet de couvrir les personnes en séjour temporaire en France ne disposant pas de couverture maladie auprès d'un organisme public ou privé étranger. Il peut par exemple s'agir de touristes non soumis à l'obligation de détenir un visa et dont les conditions d'entrée et de séjour sur le territoire français qui s'imposent à eux n'ont pas été vérifiées.

.....

Dans ces situations, les personnes doivent avancer l'intégralité des frais pour leurs soins de santé ce qui implique un risque fort de créances irrécouvrées.

salutations